BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1373

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

804 206 704 RCS Lyon.
NOU C DOU.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Sigle : NCD.
Capital : 1000.00 EUR.
Adresse : 41, Rue De Saint-Cyr, 69009 Lyon.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE NOU C DOU SARL au capital de 1 000 euros Siège social : 41 rue de Saint Cyr 69009 LYON 804 206 704 RCS Lyon ET EASY HOME SARL au capital de 60 000 euros Siège social : 116 Route de Paris 69260 CHARBONNIERES LES BAINS 521 956 326 RCS LYON AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LYON du 23/02/2023, La société NOU C DOU, SARL au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 41 rue de Saint Cyr - 69009 Lyon, immatriculée sous le numéro 804 206 704 RCS Lyon, et la société EASY HOME, société à responsabilité limitée au capital de 60 000 euros, dont le siège social est 116 Route de Paris 69260 CHARBONNIERES LES BAINS, immatriculée sous le numéro 521 956 326 RCS LYON, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société NOU C DOU par la société EASY HOME. La société NOU C DOU ferait apport à la société EASY HOME de la totalité de son actif, soit 600 000 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 13 207 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 586 793 euros. En rémunération de cet apport net, 102 parts nouvelles de 1 000 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société EASY HOME à titre d'augmentation de son capital social de 102 000 euros. La prime de fusion s'élèverait globalement à 484 793 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 1,02 part de la société EASY HOME pour 1 part de la société NOU C DOU. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er octobre 2022, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société NOU C DOU depuis le 1er octobre 2022 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société EASY HOME. La société NOU C DOU sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles

L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de Lyon au nom des deux sociétés le 24/02/2023. Pour avis..

